

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 4 septembre 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Barbara Beugger
Alain Joubert

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

Moment de réflexion.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Renouvellement du contrat de travail de l'agente à la réception
- 10.2 Appel d'offres pour l'achat d'abrasifs
- 10.3 Modification de la résolution 310-08-2018
- 10.4 Demande au ministère des Transports du Québec afin de relocaliser l'enseigne directionnelle de Saint-Valérien-de-Milton située à l'intersection de la Route 116 et de la rue Lanoie à Upton

ADOPTÉE

321-09-2018

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 21 août 2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 21 août 2018.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton
2. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil d'administration de la MRC des Maskoutains le 22 août 2018
3. Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire visant à assurer la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton
4. UPA Montérégie - Demande d'appui FARR, projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

322-09-2018

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'août 2018 au montant de 108 170,02 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 69 351,31 \$.

ADOPTÉE

3.2 Emprunt temporaire pour le règlement numéro 2018-299

CONSIDÉRANT LE règlement d'emprunt numéro 2018-299 ayant pour objet « Règlement décrétant un emprunt de 1 131 287 \$ et une dépense de 1 581 898 \$ pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a transmis, le 11 juin dernier, une lettre à la Municipalité l'informant que le règlement a été approuvé conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe a demandé deux (2) soumissions à des institutions financières pour l'obtention d'un prêt temporaire au montant de 1 131 287 \$;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre reçue provient de RBC Banque Royale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer tout document autorisant un emprunt temporaire de 1 131 287 \$ avec RBC Banque Royale au taux préférentiel minoré de 40 points de base tel que décrit dans leur offre du 4 septembre 2018;

QU'en l'absence du maire ou de la directrice générale, madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe et madame Barbara Beugger, mairesse suppléante soient autorisées à conclure tout engagement d'emprunt et à signer tout document pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

3.3 Demande de remboursement de facture suite à un bris d'aqueduc sur la rue des Érables

CONSIDÉRANT LE bris d'aqueduc survenu au 645, rue des Érables le 24 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Richard Fontaine a fait appel à Mini Excavation GD3 inc. après avoir informé monsieur Roger Garneau du Services des travaux publics de la situation;

CONSIDÉRANT LA facture de 300 \$ plus les taxes qui a été payée par monsieur Fontaine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des

323-09-2018

324-09-2018

conseillères et des conseillers qu'un montant de 300 \$ plus les taxes soit remboursé à monsieur Richard Fontaine.

ADOPTÉE

- 3.4 Paiement de la facture 4688 de D.P.S. Transport inc.
-

CONSIDÉRANT L'incendie survenue à la Ferme Lacoste le 5 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE les pelles mécaniques de D.P.S. Transport inc. était sur le territoire de la Municipalité et qu'elles ont été utilisées pour brasser le foin et effectuer divers travaux sur un total de 31 heures;

CONSIDÉRANT QUE la facture est d'un montant de 6 064,93 \$ taxes incluses;

325-09-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le paiement de la facture 4688 à la compagnie D.P.S. Transport soit autorisé et payé.

ADOPTÉE

- 3.5 Approbation du décompte de paiement numéro 1 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général
-

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de construction du garage municipal au 730, rue Brasseur;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Drumco, datée du 31 août 2018 selon la facture numéro 9476 d'une somme de 206 917,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT LE certificat de paiement numéro 1 en date du 31 août de monsieur Denis Baril, architecte au montant total de 206 917,66 \$ incluant les taxes applicables et comprenant une retenue provisoire de 10 %;

326-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvé et payé le décompte de paiement numéro 1 de l'entreprise Drumco;

QUE pour pourvoir au décompte de paiement numéro 1 soit utilisé l'excédent de fonctionnement affecté au projet de garage municipal.

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Mandat à la firme Englobe pour la réalisation du contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal
-

CONSIDÉRANT L'obligation d'attribuer un mandat pour le contrôle qualitatif lors de la construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT LA proposition de la firme Englobe Corp. pour un montant de 11 972,00 \$ taxes non incluses incluant les essais ainsi qu'un rapport final;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le mandat attribué à Englobe Corp. au montant de 11 972,00 \$ plus les taxes sauf à distraire un montant de 1 240,00 \$ pour les travaux de béton de ciment (débarcadère, trottoir et bordure).

ADOPTÉE

- 4.2 Acquisition de matériel informatique pour le support du logiciel utilisé pour les compteurs d'eau
-

CONSIDÉRANT L'offre de prix de monsieur Christian Gilbert pour la fourniture, pour la relève, d'une tablette Windows ainsi que, pour la sauvegarde des données, d'une tour et d'un écran au montant de 1 893,60 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Les compteurs Lecompte inc. pour la fourniture, pour la relève, d'un « Toughpad » tablette Panasonic au montant de 6 989,38 \$ ou d'un « Toughbook » portable Panasonic au montant de 11 470,97 \$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'offre de monsieur Christian Gilbert soit acceptée.

ADOPTÉE

327-09-2018

328-09-2018

4.3 Acquisition d'un nouveau IPad dans le cadre des fonctions municipales de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le IPad acquis en 2013 par la Municipalité n'a plus la capacité suffisante pour son utilisation dans le cadre des fonctions municipales de la directrice générale, madame Cynthia Bossé;

CONSIDÉRANT LA soumission de Christian Gilbert informatique pour un IPad 9,7 pouces, 128 GO au montant de 550,89 \$ plus taxes et d'un montant de 90,00 \$ plus taxes pour l'installation et la configuration de celui-ci;

329-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE l'offre de monsieur Christian Gilbert soit acceptée pour l'achat, l'installation et la configuration du IPad;

QUE l'ancien IPad de madame Cynthia Bossé soit attribué au directeur du Services de sécurité incendie pour la gestion administrative.

ADOPTÉE

4.4 Invitation de la députée de Saint-Hyacinthe-de-Bagot à Ottawa afin de connaître les programmes fédéraux pour la municipalité

CONSIDÉRANT L'invitation reçue de madame la députée Brigitte Sansoucy afin d'assister à une présentation des programmes fédéraux dont la municipalité pourrait bénéficier;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation aura lieu les 18 et 19 octobre prochain à Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des frais de transport en autocar de 50 \$ par personne son applicables ainsi que le coût d'hébergement et les repas;

330-09-2018

IL EST PRPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Guy Lapointe, maire participe à cette activité.

ADOPTÉE

4.5 Inscriptions au Colloque annuel de zone Montérégie Est

CONSIDÉRANT le colloque annuel de la Zone Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que l'évènement aura lieu le 27 septembre prochain à La Champenoise à Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 175 \$/par membre de l'ADMQ et de 225\$/ par non membre;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale et madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe soient inscrites à ce colloque.

ADOPTÉE

4.6 Diminution du nombre d'heures hebdomadaire de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe

CONSIDÉRANT LA demande de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe depuis le 15 octobre 2012 afin réduire ses semaines de travail de 34 à 30 ou 32 heures par semaine étant donné ses obligations familiales;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Claudia Lavallée puisse réduire son horaire à trente-deux (32) heures par semaine.

ADOPTÉE

4.7 Offre de services pour le déménagement du matériel et des équipements du garage municipal

CONSIDÉRANT L'estimation budgétaire reçue de la part de l'entreprise 9220-3405 Québec inc. pour le paiement du personnel déménageant le garage municipal à un taux horaire de 200 \$, incluant les camions, le chariot élévateur et quatre (4) journaliers, et ce, pour les vingt-quatre (24) heures estimées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit acceptée la soumission de l'entreprise 9220-3405 Québec inc. pour le paiement des déménageurs du garage municipal à 200 \$ de l'heure pour environ vingt-quatre (24) heures.

ADOPTÉE

331-09-2018

332-09-2018

333-09-2018

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 26 août 2018 et prévisions des dépenses du mois de septembre 2018

334-09-2018

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de septembre 2018, un budget de 14 200 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle à l'entente du Service aux sinistrés

335-09-2018

CONSIDÉRANT L'entente entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est calculée à raison de 0,16 \$ par habitant pour un total de 340,96 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne au montant de 340,96 \$.

ADOPTÉE

6. Transport routier

6.1 Dépôt des prévisions des dépenses du Service des travaux publics pour le mois de septembre 2018

Point retiré.

7. Hygiène du milieu

7.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit proclamée, la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

7.2 Mandat à Automation RL pour le raccordement du puits P-5 – Services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le nouveau puits requière une pompe plus puissante car le débit est supérieur à celui de l'ancien puits;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement électrique et d'automation sont requis;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne sont pas inclus dans les mandats actuels;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Automation RL connaît tous les équipements de la Municipalité;

337-09-2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise doit réaliser des nouveaux relevés dans le bâtiment, commander des matériaux et effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent s'effectuer en septembre pour ne pas nuire au raccordement final du puits;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé un mandat, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ plus taxes à Automation RL en dépenses contrôlées (horaire et matériaux) pour effectuer les travaux requis dans le raccordement électrique de la nouvelle pompe du puits;

QUE pour pourvoir au paiement de ces travaux soit affectée la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

8. Loisirs et culture

- 8.1 Résolution autorisant le dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) / Projet : Installation d'une deuxième passerelle et aménagement d'un nouveau sentier pédestre au Parc nature de la région d'Acton
-

CONSIDÉRANT L'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite installer une deuxième passerelle et aménager un nouveau sentier pédestre au Parc nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a plusieurs objectifs, dont celui de promouvoir et de développer le tourisme de la municipalité, de la MRC d'Acton et de la région administrative de la Montérégie tout en protégeant et en mettant en valeur ses ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a le privilège de bénéficier d'un rayonnement hors du commun grâce à la présence du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) sur son territoire qui attire de nombreux touristes et visiteurs de partout au Québec à chaque année depuis plus de quarante (40) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton confirme et s'engage à assumer sa part des coûts advenant une réponse positive du programme de subvention;

338-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QU'une demande d'aide financière soit déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

QUE la Municipalité d'Upton s'engage à assumer sa part des coûts du projet advenant une réponse positive;

QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, soit autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du projet.

ADOPTÉE

8.2 Soirée de Noël pour le personnel municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

339-09-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QUE les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

QU'un budget d'environ 50 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 1 000 \$ taxes nettes soit attribué pour la soirée dansante;

QUE soit vérifiée la disponibilité de la salle du Vieux-Moulin pour la soirée de Noël.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois d'août 2018

Le rapport du Service d'inspection pour le mois d'août est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande d'appui à la CPTAQ de Phaneuf & Dufresne SENC

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Phaneuf & Dufresne SENC afin de procéder à un échange de 0,5 hectare dans le but de faire l'installation d'une structure étanche (lagune avec toile);

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne les lots 3 112 949 et 3 112 950 localisés en front du rang de la Chute à Upton;

CONSIDÉRANT QUE la lagune sera ainsi mieux localisée à l'arrière des bâtiments, plus près des autres structures d'entreposage et plus éloignée des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation de la Municipalité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une partie des lots 3 112 949 et 3 112 950, dont les sols sont constitués à 100% de classe 2, mais présentant une contrainte de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est utilisé à des fins d'agriculture et que l'autorisation de la demande permettrait la réalisation d'infrastructures agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture et de quelques résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

340-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce conseil est favorable à la demande à la CPTAQ de Phaneuf & Dufresne SENC.

ADOPTÉE

9.3 Demande d'appui à la CPTAQ de Ferme JC Guilmain enr.

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la Ferme JC Guilmain enr. pour procéder à l'alinéation et au lotissement d'une partie du lot numéro 1 957 783 d'une superficie de 1,5 hectare afin de pouvoir conserver tous les bâtiments (porcherie, garage, résidence) et vendre le reste de la terre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation de la Municipalité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une partie du lot 1 957 183, dont les sols sont constitués à 100% de classe 4, mais présentant des contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est utilisé à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il y aura peu de conséquences sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture, de bâtiments d'élevage et de quelques résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QU'il y aura peu d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est utilisé à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle alinée sera acquise par la Ferme Lacoste et Frères;

341-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton est

favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme JC Guilmain enr.

ADOPTÉE

- 9.4 Avis de motion pour la présentation du premier projet de règlement numéro 2018-303 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les limites des zones 101, 203-P, 205 et 403
-

Reporté à une session ultérieure.

- 9.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-303 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir les limites des zones 101, 203-P, 205 et 403
-

Reporté à une session ultérieure.

10. Varia

- 10.1 Renouvellement du contrat de travail de l'agente à la réception
-

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'agente à la réception viendra à échéance le 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'après la réalisation d'un diagnostic organisationnel de l'ensemble des ressources humaines, il y a lieu de conserver madame Émilie Hébert à son emploi comme agente de réception pour une période supplémentaire;

342-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le contrat de travail de madame Émilie Hébert comme agente de réception pour une période de six (6) mois aux conditions et salaires négociés.

ADOPTÉE

- 10.2 Appel d'offres pour l'achat d'abrasif
-

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasifs pour l'entretien des chemins de la Municipalité pour la saison hivernale 2018-2019;

343-09-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Cynthia Bossé, directrice

générale, pour procéder à l'invitation de soumissionnaires pour l'achat d'abrasif comme suit :

- Une quantité de 500 tonnes métriques;
- Une quantité optionnelle supplémentaire de 400 tonnes métriques incluses à l'appel d'offres;
- Un prix distinct pour la livraison.

ADOPTÉE

10.3 Modification de la résolution 310-08-2018 (Frédéric Bernier)

CONSIDÉRANT LA résolution 310-08-2018 de ce conseil relative au prolongement du contrat de travail de monsieur Frédéric Bernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter une correction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Frederic Bernier doit obtenir son permis de classe 3 avant le 2 octobre 2018.

ADOPTÉE

10.4 Demande au ministère des Transports du Québec afin de relocaliser l'enseigne directionnelle de Saint-Valérien-de-Milton située à l'intersection de la Route 116 et de la rue Lanoie à Upton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs commentaires relatifs à l'enseigne indiquant la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est localisée de manière à ce qu'elle soit vue à la dernière minute;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée une problématique de virage pour les camions lourds qui tournent sur la rue Saint-Éphrem, laquelle est trop exigüe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de revoir l'emplacement de l'enseigne directionnelle indiquant la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton située à l'intersection de la Route 116 et de la rue Lanoie.

ADOPTÉE

344-09-2018

345-09-2018

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'août 2018.

ADOPTÉE

13. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 30.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

346-09-2018